

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	12
Votants	19

Date de convocation
21/03/2025

Date d'affichage
21/03/2025

Objet de la délibération
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 4 avril 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 087-218719201-20250404-2025DEL013-DE

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes, COIGNAC, COMES, FOURGEAUD, GUITARD, MOURNETAS MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD

Absents et excusés :

Mme CARLIER donne procuration à Mme COMES
Mme BOURGER donne procuration à Mme MOURNETAS
Mme GRAPTON donne procuration à M PORTHEAULT
Mme BAYLE donne procuration à M CHAZELAS
M. BRUNET donne procuration à Mme COIGNAC
M LAFEUILLE donne procuration à M PECHER
Mme DUPIN donne procuration à Mme FOURGEAUD

M. COLDEBOEUF a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente les orientations du budget primitif 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	2 013 051,50 €	2 013 051,50 €
<i>Section d'investissement</i>	3 018 842,90 €	3 018 842,90 €
TOTAL	5 031 894,40 €	5 031 894,40 €

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du Maire,

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2025 de la commune de SOLIGNAC, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/04/2025
Et la publication le 07/04/2025

